

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 09
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions : 02

Présents : Jean-Marie PRAYER, Marie Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Alexandra BUTEL, Jean Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

Excusés : Cécile LAPEYRE

Pouvoirs : Amélie MARRIQ (pouvoir donné à Marie Paule ROGOU), Alain MANIVEL (pouvoir donné à Jean Louis SERRES), Jean LAPEYRE (pouvoir donné à Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à Jacqueline PUJET)

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

**Objet : Gap Volley ball – Open Snow Volley du Dévoluy 2022 -
Allocation d'une subvention communale**

Considérant la demande de subvention reçue en mairie le 01 août 2022 et son renouvellement avec davantage d'informations le 17 novembre 2022 en faveur du Gap Volley ball,

Considérant l'organisation de l'Open Snow Volley du Dévoluy en décembre 2022,

Considérant que la demande de subvention faite est de 1000€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1000€ au Gap Volley ball
- **AUTORISE** Mme Alexandra BUTEL, 1^{ère} adjointe pour le Maire démissionnaire, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 13-12-2022
Publié le : 13-12-2022
Affiché le : 13-12-2022

Pour extrait certifié conforme,
Pour le maire démissionnaire
La 1^{ère} adjointe

Alexandra BUTEL

